



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



**Ministère de la Santé
et de l'Action sociale**

Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses 2019 - 2021



Table des matières



INTRODUCTION	6
I. Présentation générale	7
II. Contexte	7
III. Orientations stratégiques	9
IV. Cadre de performance	10
V. Programmation triennale des crédits : Budgétisation pluriannuelle sur trois (3) années	17
CONCLUSION	23
7.1. Dispositif de suivi et d'évaluation	23
7.2 Difficultés et défis dans la mise en œuvre	23
ANNEXES	24

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE DU PROGRAMME : Pilotage, coordination et gestion administrative

I. Présentation du programme	27
II. Présentation du cadre de performance du programme	28
III. Présentation des crédits du programme	31
3.1. Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense	31
3.2. Evolution des crédits du programme	31
3.3. Dépenses de biens et services et transferts courants	31

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE DU PROGRAMME : Service de santé de base

I. Présentation du programme	40
II. Présentation du cadre de performance du programme	41
III. Présentation des crédits du programme	44
3.1. Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense	44
3.2. Evolution des crédits du programme	44

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE DU PROGRAMME : Service de santé référence **47**

I. Présentation du programme **48**

II. Présentation du cadre de performance du programme **49**

III. Présentation des crédits du programme **49**

3.1- Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense **49**

3.2 Evolution des crédits du programme **50**

3.3 Justification des dépenses par nature **50**

3.4 Présentation des structures autonomes rattachées **51**

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE DU PROGRAMME : Protection sociale **53**

I. Présentation du programme **54**

II. Présentation du cadre de performance du programme **55**

III. Présentation des crédits du programme **55**

3.1. Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense **55**

3.2 Evolution des crédits du programme **56**

3.3 Justification des dépenses par nature **56**

3.4 Présentation des structures autonomes rattachées **57**

INTRODUCTION

L'Etat du Sénégal a réaffirmé son engagement à faire de la santé un secteur prioritaire où tous les ménages bénéficient d'un accès universel à des services de qualité, sans aucune forme d'exclusion.

Cette priorité est prise en compte dans l'axe II, « Développement du capital humain, protection sociale et développement durable » du Plan Sénégal Emergent (PSE) élaboré en 2013, qui sert de cadre de référence à l'action de l'Etat.

La priorité accordée à la santé dans le PSE découle des liens étroits entre santé et pauvreté puisque le mauvais état de santé influe négativement sur le développement économique surtout dans les pays où la création de richesse est fortement tributaire du facteur travail fourni par le capital humain. D'un autre côté, la maladie est elle-même facteur de pauvreté du fait de la part importante qu'elle occupe dans les dépenses des ménages. Ce constat souligne les difficultés d'accessibilité financière, qui met l'accent sur les barrières financières et l'exclusion qui en résulte.

La mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2009 – 2018 poursuit les objectifs nationaux et internationaux en matière de santé et d'action sociale notamment les objectifs du Plan Sénégal Emergent et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

La mission du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) est de contribuer au bien-être des populations en améliorant leur état de santé et en le portant à un niveau socialement productif. A cet effet, les conditions requises sont progressivement mises en place pour la traduction opérationnelle de la politique nationale de santé et d'action sociale. C'est ainsi que le MSAS veille particulièrement à la démocratisation du système de santé en garantissant notamment l'accès des groupes vulnérables à des services de qualité. L'Action sociale relevant désormais de la compétence du MSAS, vient renforcer le dispositif en place pour la matérialisation de la vision du PNDS (2009-2018).

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses publiques qui est un document de planification stratégique et opérationnelle pour les trois prochaines années (2018-2020). Il est articulé autour des points suivants : (i) les orientations stratégiques du secteur (ii) le contexte de l'action ministérielle, (iii) la programmation budgétaire et pluriannuelle et (iii) le dispositif de suivi évaluation.



I. Présentation générale

Dans sa configuration actuelle, le Ministère de la Santé et de l'Action sociale est constitué de deux sous –secteurs : la santé et l'action sociale. L'organisation du MSAS est résumée comme suit :

Sur le plan administratif :

- Un niveau central qui regroupe outre le cabinet du Ministre, le Secrétariat Général, les Directions générales, les Directions nationales, les services rattachés et les centres nationaux de réinsertion sociale.
- Un niveau intermédiaire qui regroupe les régions médicales et les services régionaux de l'Action sociale.
- Un niveau périphérique avec les districts sanitaires, les Services départementaux de l'Action sociale et les Centres de promotion et de réinsertion sociale (CPRS).

Sur le plan de l'offre de services de santé : **(i)** les Etablissements publics de santé hospitaliers et non hospitaliers, **(ii)** les centres de santé, **(iii)** les postes de santé et **(iv)** les cases de santé. Ce dispositif est complété par l'offre de secteur privé.

Sur le plan de l'offre de services d'action sociale : **(i)** les centres nationaux de réinsertion sociale **(ii)** les services de l'action sociale des hôpitaux et des centres de santé **(iii)** les centres de promotion et de réinsertion sociale.

La mission du MSAS définie dans le Décret n°2014-867 du 22 juillet 2014 relatif aux attributions du MSAS est de préparer et de mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans le domaine de la santé, de la prévention, de l'hygiène et de l'Action sociale. A ce titre, le MSAS est chargé de :

- rendre les soins de santé de qualité accessible à tous les Sénégalais qu'ils vivent en zone urbaine ou rurale,
- encourager la formation de médecins et de personnels de santé et facilite leur implantation dans les zones qui en sont dépourvues ;
- veiller à l'approvisionnement en médicaments de qualité et à la couverture des besoins sanitaires de la population ;
- préparer et appliquer la législation et la réglementation relatives aux professions médicales, paramédicales et pharmaceutiques ;
- prendre les mesures requises concernant le pratique de la prévention dans tous les établissements et à son inscription dans les curricula de l'enseignement scolaire,
- encourager les médecins et les infirmiers à pratiquer en plus des consultations et de soins des actions efficaces de prévention ;
- faciliter la mise en place de politique de vaccination ;
- porter une attention particulière à la protection de la santé des femmes, des enfants, des travailleurs et des personnes âgées ou handicapées.

II. Contexte

Malgré les progrès enregistrés, la situation sanitaire au Sénégal reste caractérisée par une mortalité maternelle encore élevée et des défaillances dans la prise en charge des maladies, en raison notamment, de la difficulté à gérer les urgences obstétricales, et à réduire significativement les obstacles géographiques et financiers d'accès aux services de santé.

La mortalité infantile et néonatale demeure une préoccupation constante dans les pays en voie de développement, et particulièrement au Sénégal. Toutes les études depuis 2000 ont montré que la mortalité néonatale représente près de 50 % de la mortalité infantile dans notre pays.

L'accessibilité financière aux soins dans les structures sanitaires pour ces populations à fortiori pour les groupes vulnérables demeure toujours problématique. Face à cette situation, la stratégie d'extension de la couverture du risque maladie à travers les mutuelles de santé communautaires et les initiatives de gratuité sera consolidée.

Les mécanismes de subvention et de prise en charge des groupes vulnérables notamment à travers les projets et programmes de l'action sociale ainsi que la mise en œuvre des avantages liés à la Carte d'Egalité des Chances (CEC) par le biais du programme national de Bourses de sécurité familiale (PNBSF) et de la Couverture Maladie Universelle (CMU) demeurent des options fortes.

Cette analyse stratégique et institutionnelle faite à partir de la méthode SWOT a permis non seulement d'identifier les forces et les faiblesses du secteur, mais aussi les opportunités et des menaces pour l'atteinte des objectifs.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une carte sanitaire et sociale, important outil de planification et de régulation de l'offre dans le secteur ; - Mise en place d'organes de coordination avec les autres secteurs : dispositif de suivi de la politique santé (PNDS) ; - Existence d'un document de stratégie de financement de la santé pour tendre vers la couverture sanitaire universelle (CSU) ; - Existence d'une lettre de politique sectorielle de développement ; - Existence d'un Plan d'Investissement Sectoriel (PIS) ; - Mise en place d'une structure pour la prise en charge des questions de genre ; - Passage à l'échelle de la plateforme DHIS2 ; - Informatisation du système de gestion des ressources humaines ; - Existence d'une plateforme de dialogue public- privé. - La couverture universelle en MIILDA ; - L'introduction des nouveaux vaccins ; - Le nouveau schéma de distribution des médicaments ; - La mise en œuvre de la stratégie SAFI La mise en place de SAU fonctionnels et répondant aux normes dans certains EPS ; - L'existence de plan blanc dans certains hôpitaux ; - L'existence d'un SAMU national en charge de la régulation nationale des urgences ; - L'existence d'organisations faitières, partenaires de l'accomplissement des missions de l'Action sociale ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible disponibilité de certaines ressources humaines de qualité (Infirmiers, Sage-femmes, Techniciens supérieurs de santé et Médecins spécialistes) ; - Absence d'un plan national de formation du personnel de santé ; - Faible prise en compte des données des secteurs privé, parapublic et communautaire dans les données sanitaires collectées ; - Faible alignement des PTF aux procédures nationales ; - Faible prise en compte de la dimension genre dans les programmes de santé ; - Faible contrôle interne de l'exécution des budgets des centres de responsabilité du secteur ; - La rupture de certains médicaments et antigènes ; - Le retard dans le paiement des factures de la CMU ; - L'insuffisance en infrastructures sanitaires et équipements par rapport à la carte sanitaire ; La faiblesse de la subvention d'exploitation ; - L'insuffisance de la qualité de l'accueil ; - L'insuffisance de politique qualité dans les EPS ; - Les Ruptures fréquentes de médicaments ; - La non harmonisation des systèmes d'information des EPS - La fragmentation du système d'assurance maladie ;
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de documents de politiques nationales (PSE, PUMA, PUDC) ; - Réforme des finances publiques de l'UEMOA ; - Existence de Conseils de Ministres décentralisés. <p>l'articulation des programmes CEC, PNBSF et CMU;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans la prise du décret portant organisation du MSAS ; - Part importante du financement direct des ménages dans les dépenses de santé (out of Pocket) ; - Insuffisance de couverture du réseau Internet au niveau des PPS ; - Retard dans la nomination des Responsables de programmes ; - Faible coordination des activités des directions techniques et des régions médicales. - La non-pérennisation des acquis lors du retrait des PTF à la fin du projet ;

III. Orientations stratégiques

Compte tenu de la vision et des missions assignées au secteur par le Chef de l'Etat, l'objectif général de développement du secteur dans les années à venir est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie socio-sanitaires de la population sénégalaise, sans aucune forme d'exclusion.

Cet objectif général sera atteint dans le cadre des trois (03) axes stratégiques qui sous-tendent la Politique sectorielle du Ministère à savoir :

Axe stratégique 1 : Amélioration du pilotage, de la gestion et de la coordination administrative.

Axe stratégique 2 : Amélioration de l'offre de services de santé et d'action sociale ;

Axe stratégique 3 : Renforcement de la protection sociale dans le secteur ;

De ces axes stratégiques découlent des objectifs spécifiques qui seront opérationnalisés grâce à la mise en œuvre de quatre programmes.

Axe stratégique 1 : Amélioration du pilotage, de la gestion et de la coordination administrative

Objectif stratégique 1.1 : Développer les capacités nationales en matière de gouvernance, et de mise en œuvre des programmes de santé.

Cet objectif vise à asseoir de façon durable une gestion efficiente et coordonnée des actions basée sur la transparence.

Cet objectif sera atteint à travers la mise en œuvre du Programme : **Pilotage, Gestion et coordination administrative.**

Ce programme s'articule autour des actions suivantes :

Action 1 (P1.A1) : Pilotage du secteur

Action 2 (P1.A2) : Gestion financière et administrative

Axe stratégique 2 : Amélioration de l'offre de services de santé et d'action sociale

Objectif stratégique 2.1 : Assurer aux populations des services de santé de base de qualité, accessibles géographiquement et financièrement, acceptables et adéquats

Cet objectif garantira un accès équitable à des services de santé de qualité. Sa mise en œuvre se traduit à travers le programme : Services de santé de base

Ce programme s'articule autour des lignes d'actions suivantes :

Action 1 (P2. A1) : Prévention, Education et Promotion de la santé

Action 2 (P2. A2) : Offre de soins

Action 3 (P2. A3) : Disponibilité et accessibilité des médicaments et produits essentiels de qualité

Objectif stratégique 2.2 : Améliorer la qualité de l'offre de services de santé de référence

Cet objectif veillera à la continuité des soins des patients référés en liaison avec autres structures de soins et les autres professionnels de santé. Il sera mis en œuvre par le programme : Services de santé de référence

Ce programme s'articule autour des lignes d'actions suivantes :

Action 1 (P3. A1) : Prestations de soins de qualité

Action 2 (P3. A2) : Gestion administrative et financière

Axe stratégique 3 : Renforcement de la protection sociale dans le secteur

Objectif stratégique 3.1 : Améliorer la protection sociale des populations, en particulier des groupes vulnérables à travers l'accessibilité aux services de santé et d'action sociale sans discrimination aucune.

Cet objectif vise le développement de mécanismes solidaires de financement de la demande afin de lutter contre l'exclusion des plus pauvres. Il garantira également un accès plus équitable aux soins pour l'ensemble de la population. Cet objectif s'exécute à travers le programme : Protection sociale

Ce programme s'articule autour des lignes d'actions suivantes :

Action 1 (P4.A1) : Assistance sociale aux indigents et groupes vulnérables

Action 2 (P4.A2) : Accès des groupes vulnérables aux ressources et aux facteurs de production

Action 3 (P4.A3) : Prise en charge médicale des indigents et groupes vulnérables

Action 3 (P4.A4) : Développement de l'assurance maladie à base communautaire

IV. Cadre de performance

Programmes	Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles 2019	Cibles 2020	Cibles 2021
P1 : Pilotage, coordination et gestion administrative	Pilotage du secteur	Renforcer le dispositif de pilotage du système de santé pour une meilleure coordination des interventions du secteur de la santé	Le dispositif de pilotage du système de santé est renforcé	Proportion des instances de coordination tenues	100%	100%	100%
				Proportion de cadres de concertation fonctionnels			
		Améliorer le système national d'information sanitaire et social de sorte à ce qu'il soit utilisé pour la prise de décisions à tous les niveaux	Le système d'information sanitaire et sociale est amélioré	Disponibilité de l'annuaire statistique de l'année 2018	1	1	1
				Disponibilité des comptes de la santé	1	1	1
		Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du MSAS dans le domaine de la recherche	Les capacités institutionnelles du MSAS dans le domaine de la recherche sont renforcées	Disponibilité d'un système de capitalisation des résultats de recherches	1	1	1
		Promouvoir la qualité et la sécurité des soins et des services de santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire	La qualité et la sécurité des soins sont promues à tous les niveaux de la pyramide sanitaire	Proportions d'audits cliniques réalisés			
		Organiser la surveillance et la lutte contre les maladies transmissibles et les maladies non transmissibles ayant un impact sur la santé publique	La surveillance et la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles est	Pourcentage des structures sanitaires pratiquant la surveillance des Résistances Anti-Microbiennes			
				Pourcentage des laboratoires bénéficiant d'un contrôle métrologique			

Programmes	Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles 2019	Cibles 2020	Cibles 2021
	Gestion financière et administrative	Améliorer les mécanismes de gestion et l'utilisation efficiente des ressources mobilisées à tous les niveaux	Les mécanismes de gestion et l'utilisation efficiente des ressources mobilisées sont améliorés	Taux d'exécution du budget	100%	100%	100%
		Améliorer la disponibilité des ressources humaines de qualité au niveau de toutes les structures sanitaires et sociales	La disponibilité des ressources humaines de qualifiées est améliorée	Ratio professionnels de santé/ population			
				Ratio professionnels d'action sociale/ population			
		Renforcer la couverture sanitaire en infrastructures sanitaires et sociales disposant d'équipements adéquats, adaptés et fonctionnels	La couverture en infrastructures sanitaires et sociales disposant d'équipements adéquats, adaptés et fonctionnels est renforcée	Taux de couverture passive en infrastructures sanitaires			
				Proportion d'équipements médicaux acquis			
		Assurer la disponibilité des produits de santé (médicaments et produits essentiels) de qualité dans toutes les structures sanitaires	La disponibilité des médicaments et autres produits de santé est améliorée	Taux de disponibilité des produits de santé (médicaments et produit essentiels) traceurs	≥87%	≥89%	≥90%
				Proportion de structures ciblées inspectées (Officines, Laboratoire d'Analyse et de Biologie Médicale, Hôpitaux, grossistes répartiteurs pharmaceutiques, Industries locales)			

Programmes	Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles 2019	Cibles 2020	Cibles 2021
P2 : Services de santé de base	Prévention/promotion	Amener les populations à adopter des comportements favorables en matière de santé	Les populations adoptent de meilleurs comportements en matière de prévention	Taux d'utilisation des MILDA	85%	85%	85%
				Taux d'utilisation des préservatifs			
				Taux de prévalence de la consommation de tabac chez les plus de 15 ans			
	Offre de soins	Améliorer les soins en santé infantile	La santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent est améliorée	Taux de couverture des Enfants Complètement Vaccinés	80%	80%	
				Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans atteint de Malnutrition Aigue Sévère			
				Pourcentage d'enfants 6-59 mois supplémentés en vitamine A	90%	95%	95%
		Assurer des prestations de services de santé maternels et néonataux de qualité		Taux d'achèvement en CPN	66%	72%	78%
				Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié	76%	80%	84%
				Taux de prévalence contraceptive	40,6%	45%	48%
				Proportion des adolescent(e)s/jeunes utilisent les services de santé sexuelle et de la reproduction			

Programmes	Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles 2019	Cibles 2020	Cibles 2021
		Assurer la PEC des maladies transmissibles et non transmissibles selon les directives nationales	Une meilleure prise en charge des maladies transmissibles et non transmissibles est assurée	Taux de prévalence paludisme	0,75%	0,6%	
				Taux de détection de la Tuberculose			
				Taux de prévalence VIH/SIDA			
				Taux de prévalence diabète			
				Taux de prévalence Hypertension Artérielle			
				Taux de dépistage du cancer du col de l'utérus			
				Taux de dépistage du cancer du sein			
	Disponibilité et accessibilité des médicaments et produits de santé	Améliorer la disponibilité des médicaments de qualité et autres produits de santé	La disponibilité des médicaments de qualité et autres produits de santé est améliorée	Durée moyenne de rupture de stock	9 jrs	8 jrs	8 jrs
P3 : Services de santé de référence	Prestations de soins de qualité	Assurer la disponibilité en personnel qualifié	La disponibilité d'un personnel qualifié dans les EPS est assurée	Pourcentage de personnel qualifié disponible dans les structures en référence à la carte sanitaire			
		Assurer la sécurité et la qualité des soins	La sécurité et la qualité des soins est assurée	Proportion de services appliquant la démarche qualité			
		Assurer la PEC correcte des urgences	La prise en charge correcte des urgences est assurée	Proportion de malades PEC aux urgences dans les délais			
				Proportion de malades évacués			

Programmes	Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles 2019	Cibles 2020	Cibles 2021
		Assurer la gestion des médicaments et autres produits de santé	Une meilleure gestion des médicaments est assurée dans tous les EPS	Taux de disponibilité des médicaments et autres produits de santé			
	Gestion administrative et financière	Renforcer la gouvernance hospitalière	La gouvernance hospitalière est renforcée	Taux de fonctionnalité des organes statutaires de l'EPS			
		Assurer la maintenance des équipements et des infrastructures	La maintenance des équipements et des infrastructures est renforcée dans tous les EPS	Taux de promptitude des outils de planification et des rapports des EPS			
P4 : Protection sociale	Assistance sociale aux indigents et groupes vulnérables	Renforcer l'assistance sociale aux indigents et groupes vulnérables	L'assistance sociales aux indigents et groupes vulnérables est renforcée	Pourcentage d'indigents et groupes vulnérables (IGV) ayant bénéficié d'une assistance	56%	62%	68%
	Accès des groupes vulnérables aux ressources et aux facteurs de production	Assurer l'accès des indigents groupe vulnérables aux ressources et facteurs de production	L'accès des indigents et groupes vulnérables aux facteurs de productions est assuré	proportion d'indigents groupe vulnérables bénéficiaires d'activités génératrices de revenus et de formations professionnelles			

Programmes	Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles 2019	Cibles 2020	Cibles 2021
	Développement de l'assurance maladie à base communautaire	Amener la couverture du risque maladie à au moins 45% de la population du Sénégal à travers les mutuelles de santé communautaires d'ici 2021	Au moins 45% de la population du Sénégal bénéficiant d'une couverture du risque maladie à travers les mutuelles de santé communautaires d'ici 2021	Taux de couverture de la population du Sénégal par les mutuelles de santé			45%
Au moins 80% de la population cible des mutuelles de santé du Sénégal bénéficiant d'une couverture du risque maladie à travers les organisations mutualistes d'ici 2021			Taux de pénétration des Mutuelles de santé	50%	60%	80%	
Au moins 95% des bénéficiaires du Programme national de bourse de sécurité familiale (PNBSF) bénéficiant d'une couverture du risque maladie à travers les mutuelles de santé			Pourcentage de bénéficiaires du Programme national de bourse de sécurité familiale (PNBSF) enrôlés dans les mutuelles de santé	95%	95%	95%	
Au moins 95% des titulaires de la carte d'égalité des chances bénéficiant d'une couverture du risque maladie à travers les mutuelles de santé			Pourcentage des détenteurs de la Carte d'Égalité des Chances enrôlés dans les mutuelles de santé	95%	95%	95%	

Programmes	Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles 2019	Cibles 2020	Cibles 2021
	Prise en charge médicale des indigents et groupes vulnérables	Relever à travers le renforcement des initiatives de gratuité existantes la couverture des soins de santé de toutes les personnes ciblées	Tous les enfants de moins de cinq (5) ans ayant recours aux structures de santé sont pris en charge gratuitement dans le cadre de la CMU	Nombre de cas d'enfants de moins de 5 ans ayant bénéficié de l'initiative de gratuité des soins de santé dans le cadre de la CMU	2 635 509	2 635 509	2 635 509
Les cas de césarienne sont gratuitement pris en charge dans le cadre de la CMU			Nombre de femmes ayant bénéficié de l'initiative de gratuité de la césarienne dans le cadre de la CMU	16 809	16 809	16 809	
Les personnes âgées de 60 ans et plus sont gratuitement prises en charge dans le cadre de la CMU			Nombre de cas de personnes âgées de 60 ans et plus ayant bénéficié du plan sésame	145 995	145 995	145 995	
Les cas d'insuffisance rénale sont gratuitement pris en charge dans le cadre de la CMU			Nombre de bénéficiaires de la gratuité de la dialyse dans les structures de santé (publiques et privées) dans le cadre de la CMU	625	625	625	

V. Programmation triennale des crédits : Budgétisation pluriannuelle sur trois (3) années

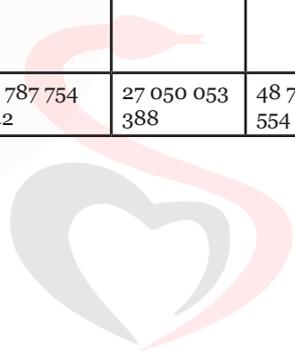
PROGRAMME	NATURE ECONOMIQUE	ANNEE			TOTAL
		2019	2020	2021	
P1 : Pilotage, coordination et gestion du secteur	Biens et services	8 648 053 259	8 717 038 017	8 835 367 517	26 200 458 793
	Investissement réalisé par l'Etat	25 550 053 388	28 629 511 440	23 468 673 476	77 648 238 304
	Transfert courant	10 567 882 000	10 567 882 000	10 575 382 000	31 711 146 000
	Transfert en capital	1 500 000 000	3 000 000 000	2 948 700 000	7 448 700 000
TOTAL PROGRAMME 1		38 520 312 786	46 265 988 647	50 914 431 457	45 828 122 993
P2 : Service de santé de base	Biens et services	2 104 438 943	2 220 008 395	2 335 577 847	6 660 025 185
	Investissement réalisé par l'Etat	18 513 412 220	20 575 899 220	17 801 137 220	56 890 448 660
	Transfert courant	4 650 194 000	4 750 194 000	4 850 194 000	14 250 582 000
	Transfert en capital	9 495 000 000	9 545 000 000	7 901 000 000	26 941 000 000
TOTAL PROGRAMME 2		21 399 076 089	34 763 045 163	37 091 101 615	32 887 909 067
P3 : Service de santé de référence	Biens et services	14 108 738	14 108 738	14 108 738	42 326 214
	Investissement réalisé par l'Etat	2 388 000 000	4 037 600 000	4 249 600 000	10 675 200 000
	Transfert courant	14 545 754 000	14 545 754 000	14 545 754 000	43 637 262 000
	Transfert en capital	9 525 000 000	8 501 000 000	8 501 000 000	26 527 000 000
TOTAL PROGRAMME 3		38 196 876 898	26 472 862 738	27 098 462 738	27 310 462 738
P4 : Protection sociale	Biens et services	590 624 152	633 880 211	711 241 961	1 935 746 324
	Investissement réalisé par l'Etat	3 322 542 346	7 805 502 129	7 607 715 817	18 735 760 292
	Transfert courant	64 995 877 390	66 607 390 542	70 285 295 399	201 888 563 331
	Transfert en capital	847 758 550	924 922 223	928 085 896	2 700 766 669
TOTAL PROGRAMME 4		72 753 640 238	69 756 802 438	75 971 695 105	79 532 339 073
TOTAL GÉNÉRAL		170 869 906 011	177 258 698 986	191 075 690 915	185 558 833 871

Tableau 2 : tableau de budgétisation en AE-CP des projets d'investissement

Programme budgétaire 1	Projets d'investissement	Source de financement	2019		2020		2021	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
P.1. Pilotage, coordination et gestion administrative	Appui à la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire et Social	ETAT	1 233 398 787	365 010 948	868 387 839	365 010 948	503 376 891	365 010 948
	Appui au programme sida	ETAT	300 000 000	100 000 000	200 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
	Appui cellule informatique	ETAT	230 000 000	100 000 000	130 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
	Construction et réhabilitation de diverses structures sanitaires	ETAT	14 982 981 000	7 000 000 000	7 982 981 000	7 982 981 000	8 000 000 000	8 000 000 000
	Mise en œuvre du Programme de Développement des Ressources Humaines	ETAT	875 000 000	400 000 000	475 000 000	414 370 000	60 630 000	60 630 000
	Plan stratégique de lutte contre le sida	ETAT	3 814 000 000	1 000 000 000	2 814 000 000	1 000 000 000	1 814 000 000	1 000 000 000
	Plan stratégique de lutte contre le sida	DON	4 900 000 000	2 450 000 000	2 450 000 000	2 450 000 000	2 450 000 000	2 450 000 000
	Programme de maintenance des équipements et infrastructures médicaux	ETAT	585 973 000	130 000 000	455 973 000	150 000 000	305 973 000	170 000 000
	Programme de sante maternelle et infantile/SR	ETAT	2 355 000 000	557 148 000	1 797 852 000	900 000 000	897 852 000	897 852 000
	Projet de renforcement de la surveillance des maladies (REDISSE)	ETAT	234 177 695	50 000 000	184 177 695	50 000 000	134 177 695	50 000 000
	Projet de renforcement de la surveillance des maladies (REDISSE)	EM-PRUNT	9 702 000 000	2 758 000 000	6 944 000 000	4 214 000 000	2 730 000 000	2 730 000 000
	Projet de renforcement de la surveillance des Médicaments et Produits Pharmaceutiques (DPM)	ETAT	297 452 995	50 000 000	247 452 995	75 000 000	172 452 995	172 452 995
	Projet d'équipement de diverses structures de santé	ETAT	20 000 000 000	7 000 000 000	13 000 000 000	7 000 000 000	6 000 000 000	6 000 000 000
	Projet d'équipement des services d'accueil et d'urgence	ETAT	600 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	-	-
	Centre d'application pour la santé de la mère et de l'enfant	DON	1 331 244 252	1 000 000 000	331 244 252	331 244 252	-	-
Centre d'application pour la sante de la mère et de l'enfant	ETAT	30 000 000	30 000 000	-	-	-	-	

DOCUMENT DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES DEPENSES

Programme budgétaire 1	Projets d'investissement	Source de financement	2019		2020		2021	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Projet de financement de la santé et de la nutrition	ETAT	96 001 670	35 000 000	61 001 670	35 000 000	26 001 670	26 001 670
	Renforcement des moyens d'évacuation (vedettes, ambul)	ETAT	4 487 000 000	500 000 000	3 987 000 000	2 000 000 000	1 948 700 000	1 948 700 000
	Projet de mise en œuvre du mécanisme de financement GOUV à GOUV/USAID	ETAT	2 858 287 543	939 905 240	1 918 382 303	939 905 240	978 477 063	978 477 063
	Extension de l'intranet gouvernemental au niveau des structures déconcentrées	ETAT	240 000 000	70 000 000	170 000 000	85 000 000	85 000 000	85 000 000
	Projet de renforcement de la surveillance des médicaments et produits pharmaceutiques (DPM)	ETAT	200 000 000	50 000 000	150 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000
	Programme de renforcement du système de sante	DON	5 383 238 000	1 750 000 000	3 633 238 000	2 600 000 000	1 033 238 000	1 033 238 000
	Projet de mise en œuvre du plan conjoint de mitigation des risques/Etat/partenaires techniques et financiers	ETAT	1 052 000 000	414 989 200	637 010 800	462 000 000	175 010 800	175 010 800
Total Programme 1 Pilotage coordination et Gestion administrative			75 787 754 942	27 050 053 388	48 737 701 554	31 629 511 440	27 589 890 114	26 417 373 476



DOCUMENT DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES DEPENSES

Programme budgétaire 2	Projets d'investissement	Source de financement	2019		2020		2021	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
P.2 SERVICES DE SANTE DE BASE	Réhabilitation et équipement des brigades d'hygiènes	ETAT	615 450 000	85 450 000	530 000 000	250 000 000	280 000 000	280 000 000
	Projet d'appui au Programme Elargi de Vaccination /optimisation de la logistique	ETAT	1 185 000 000	395 000 000	790 000 000	395 000 000	395 000 000	395 000 000
	Unité de création de vaccin contre la fièvre jaune/pasteur	EMPRUNT	14 856 000 000	5 500 000 000	9 356 000 000	5 500 000 000	3 856 000 000	3 856 000 000
	Projet de renforcement des soins de santé maternelle dans la région de Tambacounda et de Kédougou /phase II	ETAT	163 000 000	13 000 000	150 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000
	Amélioration de la santé maternelle dans les régions de Sédhiou et de Kolda	DON	5 414 000 000	1 000 000 000	4 414 000 000	1 914 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000
	Projet d'amélioration de la santé maternelle dans la région de Louga	DON	6 828 505 000	2 270 000 000	4 558 505 000	2 582 000 000	1 976 505 000	1 976 505 000
	Construction et équipement d'un centre de sante aux Parcelles Assainies Dakar	ETAT	1 000 000 000	1 000 000 000				-
	Construction, réhabilitation et équipement des postes de santé (DEC BCI)	ETAT	3 000 000 000	1 000 000 000	2 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
	Programme paludisme et autres endémies	DON	16 658 000 000	5 508 000 000	11 150 000 000	5 508 000 000	5 642 000 000	5 642 000 000
	Programme ORIO/ Equipement en énergie solaire des postes de sante ruraux	ETAT	245 000 000	85 000 000	160 000 000	85 000 000	75 000 000	75 000 000
	Projet d'amélioration de la santé maternelle dans la région de Louga	ETAT	845 500 000	350 063 000	495 437 000	450 000 000	45 437 000	45 437 000
	Projet d'appui à la lutte contre le paludisme BID /PHASE II	EMPRUNT	2 099 697 660	699 899 220	1 399 798 440	699 899 220	699 899 220	699 899 220
	Programme de renforcement de la nutrition	DON	8 024 000 000	2 000 000 000	6 024 000 000	3 012 000 000	3 012 000 000	3 012 000 000
	Appui au programme SIDA	ETAT	1 900 000 000	600 000 000	1 300 000 000	650 000 000	650 000 000	650 000 000
	Programme de renforcement de la nutrition	ETAT	6 000 000 000	2 000 000 000	4 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
	Programme de santé maternelle et infantile/SR	DON	14 997 296 000	5 502 000 000	9 495 296 000	6 000 000 000	3 495 296 000	3 495 296 000
TOTAL Programme 2 : Services de santé de base			83 831 448 660	28 008 412 220	55 823 036 440	30 120 899 220	25 702 137 220	25 702 137 220

Programme budgétaire 3	Projets d'investissement	Source de financement	2019		2020		2021	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
P.3. SERVICES DE SANTE DE REFERENCE	Appui aux Etablissements Publics de Santé / contrat de performance/ phase II (Ziguinchor, Kaolack, Thiaroye, Diourbel, Dantec)	ETAT	3 000 000 000	1 000 000 000	2 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
	Appui Aux Etablissements Publics de Santé / Contrat De Performance (Saint-Louis, Touba, Thiès, Fann et Albert Royer)	ETAT	900 000 000	300 000 000	600 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
	Appui Aux Etablissements Publics de Santé /Contrat de Performance Tamba, CNTS, SAMU, HOGGY	ETAT	3 200 000 000	1 600 000 000	1 600 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000
	Appui Aux Etablissements Publics de Santé/Contrat De Performance (Louga, Ourosogui, CNAO)	ETAT	5 300 000 000	1 500 000 000	3 800 000 000	1 900 000 000	1 900 000 000	1 900 000 000
	Appui Aux Etablissements Publics de Sante/Contrat De Performance (Kolda, Ndoum, Pikine, Abass Ndao)	ETAT	4 200 000 000	1 800 000 000	2 400 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000
	Autonomisation Des Hôpitaux En Oxygène	ETAT	3 799 000 000	500 000 000	3 299 000 000	1 433 000 000	1 866 000 000	1 866 000 000
	Construction Et Equipement De L'hôpital Dallal Jamm	ETAT	543 000 000	543 000 000		-		-
	Réfection et modernisation du centre Talibou Dabo	ETAT	713 600 000	225 000 000	488 600 000	263 600 000	263 600 000	263 600 000
	Construction et Equipement institut du cancer	ETAT	5 221 000 000	1 000 000 000	4 221 000 000	2 221 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
	Programme de construction et d'équipement des hôpitaux de Kaffrine, Kédougou, Sédhiou Et Touba	EMPRUNT	9 000 000 000	3 000 000 000	6 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
	Programme spécial Tivaouane /réh, extension et relèvement du plateau médical de structures sanitaires	ETAT	552 000 000	200 000 000	352 000 000	176 000 000	176 000 000	176 000 000
	Projet d'appui au centre national de transfusion sanguine	ETAT	150 000 000	50 000 000	100 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
	Projet de développement du Service d'Assistance Médicale d'Urgence (SAMU)	ETAT	225 000 000	75 000 000	150 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000
	Appui à la Direction des Etablissements Publics de Santé	ETAT	360 000 000	120 000 000	240 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000
TOTAL P3 : Service de santé de référence			37 163 600 000	11 913 000 000	25 250 600 000	12 538 600 000	12 750 600 000	12 750 600 000

Programme budgétaire 4	Projets d'investissement	Source de financement	2019		2020		2021	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
P.4. PROTECTION SOCIALE	Programme Initiative Solidarité Santé Sénégal	DON	3 482 000 000	1 000 000 000	2 482 000 000	1 482 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
	Projet de production des cartes d'égalité des chances	ETAT	335 084 692	92 542 346	242 542 346	150 000 000	92 542 346	92 542 346
	Projet d'extension et de mise à niveau des services déconcentrés de la DGAS	ETAT	730 000 000	130 000 000	600 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
	Appui à la promotion des aînés	ETAT	469 992 987	156 664 329	313 328 658	156 664 329	156 664 329	156 664 329
	Appui à la promotion des aînés	ETAT	865 000 000	70 000 000	795 000 000	226 664 329	568 335 671	568 335 671
	Autonomisation des familles dans les villages de reclassement social	ETAT	826 000 000	252 836 327	573 163 673	300 000 000	273 163 673	826 000 000
	Projet de couverture Sanitaire Universelle/ Volet Offre de soins	ETAT	13 293 675 600	2 000 000 000	11 293 675 600	5 646 837 800	5 646 837 800	5 646 837 800
	Projet Réadaptation à base communautaire Handicapés	ETAT	1 404 773 682	468 257 894	936 515 788	468 257 894	468 257 894	468 257 894
P4 : Protection sociale			21 406 526 961	4 170 300 896	17 266 226 065	8 730 424 352	8 535 801 713	8 535 801 713
TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT 2019-2021			218 189 330 563	71 141 766 504	147 077 564 059	83 019 435 012	74 578 429 047	73 405 912 409

A côté de ces projets d'investissements déjà inscrits au PTIP, naissent de nouveaux projets pour une amélioration des performances du système de santé en général et des programmes en particulier. Ces programmes visent globalement :

Pour le programme *services de santé de base* qui compte cinq (5) nouveaux projets d'un montant global de 9 487 430 560 FCFA pour l'année 1 du DPPD ont :

- Le projet de construction, de réhabilitation et d'équipement des brigades d'hygiène qui vient remplacer le projet de réhabilitation et d'équipement des brigades d'hygiène pour inclure désormais la composante construction ;
- Le projet de renforcement des capacités du Service National d'Hygiène (SNH),
- Le projet de contrôle des vecteurs et nuisibles en santé,
- Le projet d'équipement des nouveaux locaux pour la logistique de gestion de la chaîne du froid des vaccins

Les actions comprennent d'une part la promotion des bonnes pratiques pour la lutte contre les maladies non transmissibles et les maladies tropicales négligées ainsi que leur prise en charge dans le but de limiter leur propagation mais également de réduire leur impact sur la population. D'autre part, les actions du programme contribuent à la prévention de groupes particuliers contre des maladies cibles notamment du Programme Elargi de Vaccination. Pour cela, une conservation des vaccins comprenant un local adapté équipé d'une chaîne de froid durablement efficace ainsi que l'équipement des acteurs de terrain pour une intervention rapide et autonome chaque fois que de besoins sont nécessaires.

VII. Conclusion

7. 1. Dispositif de suivi et d'évaluation

Ce dispositif de suivi et d'évaluation du DPPD est décrit dans le PNDS 2009-2018. Il présente les mêmes instances et les mêmes outils de coordination, de suivi et d'évaluation que ceux définis dans le plan de suivi évaluation du PNDS 2009-2018. Il est aussi conforme aux outils et mécanismes de suivi et d'évaluation du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui prévoit : des instances de gouvernance, un bureau opérationnel de suivi et des structures d'exécution (points focaux). Toutefois pour un meilleur suivi du DPPD, la création d'une instance de coordination des programmes est nécessaire et une revue des programmes sera instituée pour une meilleure évaluation des performances du DPPD.

7.1.1 Dispositif de suivi de la mise en œuvre du DPPD 2019-2021

Les instances de suivi du DPPD sont :

- La coordination mensuelle des Districts sanitaires et trimestrielle des Régions Médicales
- Le Comité Interne de Suivi (CIS)
- La Mission Conjointe de Supervision (MCS)
- Les missions de supervision par niveau de la pyramide sanitaire
- La réunion semestrielle de présentation des résultats du monitoring
- La coordination interne des programmes du DPPD
- La coordination entre les programmes du DPPD

En plus de ces instances de suivi du PNDS 2009-2018, qui sont les mêmes que celles du DPPD, une réunion trimestrielle des programmes du DPPD sera instaurée pour un suivi de la mise en œuvre des actions phares des programmes. Un rapport est produit et partagé avec tous les acteurs du MSAS, du MEFP et de la Primature pour les besoins de la préparation de la tenue du Comité Interne de suivi.

7.1.2 Dispositif d'évaluation de la mise en œuvre du DPPD 2019-2021

L'instance d'évaluation du PNDS est la Revue Annuelle Conjointe (RAC). Pour une meilleure évaluation du DPPD, une réunion d'évaluation par Programme est instaurée. Le compte rendu de cette réunion est transmis dans les dix (10) jours qui suivent au coordonnateur du dispositif de suivi et d'évaluation en l'occurrence le Directeur en charge de la planification.

L'évaluation de la mise en œuvre du DPPD se fera avec la même instance et les mêmes outils que ceux du PNDS 2009-2018.

Un rapport global de performances du DPPD est produit sur la base de ces rapports régionaux, des rapports des services centraux et du rapport financier annuel de la DAGE.

7.2 Difficultés et défis dans la mise en œuvre

- la disponibilité et la fidélisation du personnel de santé avec une planification de la relève ;
- la fonctionnalité des infrastructures sanitaires et des équipements avec le respect de la carte sanitaire ;
- la disponibilité géographique et l'accessibilité financière des médicaments et produits essentiels de qualité et du sang ;
- le développement du partenariat public privé ;
- le renforcement de la promotion de la santé ;
- l'intégration de la dimension genre dans les politiques, programmes et interventions ;
- la mise en place d'un cadre unique de coordination de la multisectorialité
- la soutenabilité des initiatives de gratuité de la CMU ;
- la pérennisation du financement du programme de la CMU ;
- la définition d'un paquet de services essentiel garanti ;
- le développement de mécanismes d'adhésion obligatoire ;
- le renforcement du ciblage et l'identification des bénéficiaires des régimes d'assistance médicale ;
- la mise en place du système d'informations intégré opérationnel.
- l'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des ressources ;
- L'allègement du fardeau des dépenses de santé supportées par les ménages ;
- l'amélioration du taux d'exécution du budget d'investissement ;
- la réduction des délais de mise à disposition des Fonds de dotation ;
- l'amélioration de la prévisibilité et de la mobilisation des ressources extérieures.

VIII. ANNEXES

PAP 2019 programme 1 : Pilotage, coordination et gestion

PAP 2019 programme 2 : Services sante de base

PAP 2019 programme 3 : Services de santé de référence

PAP 2019 programme 4 : Protection sociale



**PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE
DU PROGRAMME**

**Pilotage, coordination et
gestion administrative**



I. Présentation du programme

Le programme «Pilotage, Coordination et gestion du secteur » regroupe sur le plan fonctionnel l'ensemble des directions et services dont la vise à renforcer les capacités institutionnelles du secteur de la santé et de l'Action Sociale qui couvrent plusieurs domaines : la gestion, la planification, les systèmes d'information et de communication, l'encadrement législatif et réglementaire, le partenariat, la recherche, le suivi et l'évaluation.

Cet objectif vise à asseoir de façon durable une gestion efficiente et coordonnée des actions basée sur la transparence.

Ce programme s'articule autour des actions suivantes :

Action 1 (P1.A1) : Pilotage du secteur

Action 2 (P1A2) : Gestion financière et administrative

Les résultats attendus du programme sont :

- Le dispositif de pilotage du système de santé est renforcé
- Le système d'information sanitaire et sociale est amélioré
- Les capacités institutionnelles du MSAS dans le domaine de la recherche sont renforcées
- La qualité et la sécurité des soins sont promues à tous les niveaux de la pyramide sanitaire
- La surveillance et la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles est
- Les mécanismes de gestion et l'utilisation efficiente des ressources mobilisées sont améliorés
- La disponibilité des ressources humaines de qualifiées est améliorée
- La couverture en infrastructures sanitaires et sociales disposant d'équipements adéquats, adaptés et fonctionnels est renforcée
- La disponibilité des médicaments et autres produits de santé est améliorée



II. Présentation du cadre de performance du programme

Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	mode de calcul	Méthode de collecte	référence	Cibles 2019	
Pilotage du secteur	Renforcer le dispositif de pilotage du système de santé pour une meilleure coordination des interventions du secteur de la santé	Le dispositif de pilotage du système de santé est renforcé	Proportion des instances de coordination tenues	Nombre de rencontres des instances de pilotage du PNDS tenu/Nombre de rencontre des instances prévu	Dépouillement du rapport de la DPRS	100%	100%	
			Proportion de cadres de concertation fonctionnels					
	Améliorer le système national d'information sanitaire et social de sorte à ce qu'il soit utilisé pour la prise de décisions à tous les niveaux	Le système d'information sanitaire et sociale est amélioré	Disponibilité de l'annuaire statistique de l'année 2018	Décompte	Comptage			1
			Disponibilité des comptes de la santé	Décompte				Comptage
	Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du MSAS dans le domaine de la recherche	Les capacités institutionnelles du MSAS dans le domaine de la recherche sont renforcées	Disponibilité d'un système de capitalisation des résultats de recherches	Décompte	Comptage			1
	Promouvoir la qualité et la sécurité des soins et des services de santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire	La qualité et la sécurité des soins sont promues à tous les niveaux de la pyramide sanitaire	Proportions d'audits cliniques réalisés					
	Organiser la surveillance et la lutte contre les maladies transmissibles et les maladies non transmissibles ayant un impact sur la santé publique	La surveillance et la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles est	Pourcentage des structures sanitaires pratiquant la surveillance des Résistances Antimicrobiennes					
			Pourcentage des laboratoires bénéficiant d'un contrôle métrologique					

Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	mode de calcul	Méthode de collecte	référence	Cibles 2019
Gestion financière et administrative	Améliorer les mécanismes de gestion et l'utilisation efficiente des ressources mobilisées à tous les niveaux	Les mécanismes de gestion et l'utilisation efficiente des ressources mobilisées sont améliorés	Taux d'exécution du budget	Montant ordonné/ budget alloué	Exploitation des rapports d'exécution financière	80,54%	100%
	Améliorer la disponibilité des ressources humaines de qualité au niveau de toutes les structures sanitaires et sociales	La disponibilité des ressources humaines de qualifiées est améliorée	Ratio professionnels de santé/ population	Nombre de professionnels de santé disponible/ Population	Extraction de la Base de données DRH		
			Ratio professionnels d'action sociale/ population	Nombre de professionnels d'action sociale disponible/ Population	Extraction de la Base de données DRH		
	Renforcer la couverture sanitaire en infrastructures sanitaires et sociales disposant d'équipements adéquats, adaptés et fonctionnels	La couverture en infrastructures sanitaires et sociales disposant d'équipements adéquats, adaptés et fonctionnels est renforcée	Taux de couverture passive en infrastructures sanitaires	Nombre de structures de santé construites disponible/ Nombre prévu	Exploitation des données de routine de la DIEM et des RM		
			Proportion d'équipements médicaux acquis	Nombre de structures de santé équipées/ Nombre prévu	Exploitation des données de routine de la DIEM et des RM		
	Assurer la disponibilité des produits de santé (médicaments et produits essentiels) de qualité dans toutes les structures sanitaires	La disponibilité des médicaments et autres produits de santé est améliorée	Taux de disponibilité des produits de santé (médicaments et produits essentiels) traceurs				≥87%
			Proportion de structures ciblées inspectées (Officines, Laboratoire d'Analyse et de Biologie Médicale, Hôpitaux, grossistes répartiteurs pharmaceutiques, Industries locales)				

Le programme « pilotage, coordination et gestion du secteur » vise, à l'horizon 2021 :

Le renforcement du dispositif de pilotage du système de santé pour une meilleure coordination des interventions du secteur. En effet, le ministère de la Santé et de l'Action sociale, dans un souci d'inclusion a un objectif de renforcement de son partenariat avec toutes les parties prenantes du secteur. La proportion de cadres de concertation fonctionnels est l'indicateur clé qui est suivi pour mesurer les effets consentis dans le domaine de la collaboration entre le Ministère, les collectivités territoriales, le secteur privé, les autres départements ministériels et les ONGs.

L'amélioration du système d'information sanitaire et social. Ce dernier est un dispositif capital pour une aide à une meilleure prise de décision. A ce titre, toutes les structures de la pyramide sanitaire devraient alimenter le système central de capture et de stockage des données de façon prompte, exhaustive et complète. Les indicateurs sur la disponibilité d'un entrepôt unique que les structures sanitaires alimentent sans encombre en données de qualité pour permettre la disponibilité de l'annuaire statistique à des fins d'analyse et de prise de décision ont été identifiés pour apprécier l'atteinte de cet objectif. Deux indicateurs sont retenus pour en mesurer les progrès : la disponibilité de l'annuaire statistique et la disponibilité des comptes de la santé. Concernant la retro information, des bulletins périodiques d'informations sanitaire et sociale seront élaborés et partagés.

La promotion de la qualité et la sécurité des soins et des services de santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire

L'organisation de la surveillance et la lutte contre les maladies transmissibles ayant un impact sur la santé publique

L'amélioration des mécanismes de gestion et l'utilisation efficiente des ressources mobilisées à tous les niveaux

L'amélioration de la disponibilité des ressources humaines de qualité au niveau de toutes les structures sanitaires et sociales

La disponibilité des ressources humaines de qualité en quantité suffisante à tous les niveaux de la pyramide sanitaire est une préoccupation sans cesse exprimée. Cette ambition ne pourrait être réalisée qu'à travers une dotation conséquente en personnel mais aussi par des efforts dans la distribution et la rétention des personnels notamment dans les zones dites difficiles. La carte sanitaire constitue l'outil de référence pour une bonne mise en œuvre de la politique en ressources humaines car elle définit les normes en personnel pour l'ensemble des structures. De plus, l'un des piliers de l'élaboration du prochain PNDRHS consiste à tendre vers le respect de ces normes en résorbant progressivement les déficits identifiés. Deux indicateurs sont retenus pour cet objectif : le Pourcentage de professionnels de santé pour 1000 habitants et le Pourcentage de professionnels d'action sociale pour 1000 habitants.

Le renforcement de la couverture en infrastructures sanitaires et sociales disposant d'équipements adéquats, adaptés et fonctionnels

La disponibilité des produits de santé (médicaments et produits essentiels) de qualité dans toutes les structures



III. Présentation des crédits du programme

3.1. Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Action	Biens et services	Investissement réalisé par l'Etat	Transfert courant	Transfert en capital	Total général
P1.1 : pilotage coordination	7 734 544 733	17 687 927 769	10 199 348 500	5 187 000 888	40 808 821 890
P1.2 : gestion administrative, financière et technique	978 040 000	4 141 557 323	260 000 000	700 000 000	6 079 597 323
Total	8 712 584 733	21 829 485 092	10 459 348 500	5 887 000 888	46 888 419 213

3.2. Evolution des crédits du programme

Nature des dépenses	2017 (EXECUTION)	2018 (LFI)	Besoins 2020	Variation (2019-2018)
Biens et services	7 536 603 545	8 712 584 733	8 973 752 679	261 167 946
Investissement réalisé par l'Etat	7 387 181 648	21 829 485 092	46 709 640 938	24 880 155 846
Transfert courant	9 633 066 000	10 459 348 500	10 236 965 000	222 383 500
Transfert en capital	1 661 542 898	5 887 000 888	8 240 000 000	2 352 999 112
Total	26 218 394 091	46 888 419 213	74 160 358 617	27 271 939 404

3.3. Dépenses de biens et services et transferts courants

Articles	2 018	2 019	variations	Justifications
Biens et services	8 712 584 733	8 973 752 679	261 167 946	
Transfert courant	10 459 348 500	10 236 965 000	222 383 500	
Transfert en capital	5 887 000 888	8 240 000 000	2 352 999 112	
Total	25 058 934 121	27 450 717 679	2 391 783 558	

a. Dépenses de biens et services et transferts courants

Nature des dépenses	Année 2017 (Execution)		2018 (LFI)		Besoins 2019		Variation (2019-2018)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Biens et services	7 536 603 545	7 536 603 545	8 712 584 733	8 712 584 733	8 973 752 679	8 973 752 679	261 167 946	261 167 946
Investissement réalisé par l'Etat	7 387 181 648	7 387 181 648	21 829 485 092	21 829 485 092	46 709 640 938	46 709 640 938	24 880 155 846	24 880 155 846
Transfert courant	9 633 066 000	9 633 066 000	10 459 348 500	10 459 348 500	10 236 965 000	10 236 965 000	222 383 500	222 383 500
Transfert en capital	1 661 542 898	1 661 542 898	5 887 000 888	5 887 000 888	8 240 000 000	8 240 000 000	2 352 999 112	2 352 999 112
Total	26 218 394 091	26 218 394 091	46 888 419 213	46 888 419 213	74 160 358 617	74 160 358 617	27 271 939 404	27 271 939 404

b. Dépenses d'investissement

Tableau de budgétisation des projets

Projets	Montants		variations	justifications
	2018	2019		
ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EQUIPEMENT DES CENTRES DE SANTE DE CAS CAS, GANDIAYE, NIAKHAR ET GOUDOMP	44 000 000	-	44 000 000	
ACQUISITION DE GENEXPERT POUR LE PROGRAMME TUBERCULOSE	-	-	-	
ACQUISITION DE GROUPE ELECTROGENES POUR LES NOUVELLES STRUCTURES	140 382 240	-		
ACQUISITION D'EQUIPEMENT D'IMAGERIE MEDICALE (SCANNERS, RADIOGRAPHIES, ECHOGRAPHIES, MAMMOGRAPHIES, APPAREILS LITHOTRIPTIES)	188 153 040	-	188 153 040	
ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE STERILISATION, DE BUANDERIE ET DE MORGUES POUR LES STRUCTURES SANITAIRES	53 371 750	-	53 371 750	
Activités / projets	-	-	-	
APPUI A LA MISE EN OEUVRE DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT SANITAIRE	266 000 000	210 556 158	55 443 842	
APPUI A LA PROMOTION DES AINES	17 000 000	14 516 579	2 483 421	
APPUI AU PROGRAMME SIDA	139 862 640	106 310 384	33 552 256	
APPUI CELLULE INFORMATIQUE	100 000 000	100 000 000	-	
AUTONOMISATION DES FAMILLES DANS LES VILLAGES DE RECLASSEMENT SOCIAL	10 000 000	9 078 232	921 768	
AUTONOMISATION DES HOPITAUX EN OXYGENE	2 383 000 000	1 433 000 000	950 000 000	
CENTRE D'APPLICATION POUR LA SANTE DE LA MERE ET DE L'ENFANT	31 244 252	-	31 244 252	
COMPLEMENT DES HOPITAUX DE FATICK ET DE ZIGUINCHOR	546 008 124	-	546 008 124	
CONSTRUCTION DE POSTE DE SANTE AVEC MATERNITE A MALIKA	-	-	-	

CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE DE REFERENCE DE KIDIRA	34 578 408	-	34 578 408	
CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE CENTRES DE DIALYSE	214 773 004	-	214 773 004	
CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE L'HOPITAL DALLAL JAMM	1 250 000 000	1 043 000 000	207 000 000	
CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE L'HOPITAL DE KEDOUGOU	-	-	-	
CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE L'HOPITAL DE SEDHIOU	-	-	-	
CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE L'HOPITAL DE TOUBA	-	-	-	
CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE DE COKY	-	-	-	
CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UN BATIMENT R+5 A L'HOPITAL DE TOUBA	200 000 000	1 440 000 000	1 240 000 000	
CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UN CENTRE ANTI - POISON	-	-	-	
CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UN CENTRE DE SANTE AUX PARCELLES ASSAINIES DAKAR	1 000 000 000	1 500 000 000	500 000 000	
CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT INSTITUT DU CANCER	-	2 610 500 000	2 610 500 000	
CONSTRUCTION ET REHABILITATION DE DIVERSES STRUCTURES SANITAIRES	5 017 019 000	7 000 000 000	1 982 981 000	
CONSTRUCTION, REHABILITATION ET EQUIPEMENT DES CENTRES REGIONAUX DE KAOLACK, KOLDA, THIES, ZIGUINCHOR)	-	-	-	
CONTREPARTIE SEN/027 - PROGRAMME DE SANTE DE BASE DANS LES REGIONS NORD DU SENEGAL	33 300 000	-	33 300 000	
EQUIPEMENT DES LABORATOIRES DES CENTRES DE SANTE PERIPHERIQUES	-	-	-	

EQUIPEMENTS DES LABORATOIRES DE CONTROLE DES MEDICAMENTS	8 799 850	-	8 799 850	
EXTENSION DE L'INTRANET GOUVERNEMENTAL AU NIVEAU DES STRUCTURES DECONTREES	70 000 000	-	70 000 000	
EXTENSION DU CENTRE DE SANTE DE NIODIOR	-	-	-	
Lutte contre le Paludisme	11 436 000	6 305 000	5 131 000	
MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR INFORMATIQUE 2019 2023 du MSAS	-	130 000 000	130 000 000	
MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES RESOURCES HUMAINES	60 630 000	-	60 630 000	
PROGRAMME DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DES HOPITAUX DE KAFFRINE, KEDOUGOU, SEDHIOU ET TOUBA	2 000 000 000	3 000 000 000	1 000 000 000	
PROGRAMME DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES MEDICAUX	85 000 000	130 000 000	45 000 000	
PROGRAMME DE RELEVEMENT DU PLATEAU TECHNIQUE DES EPS 1	-	182 6 818 935	182 6 818 935	
PROGRAMME DE RELEVEMENT DU PLATEAU TECHNIQUE DES EPS 2	-	6 966 578 978	6 966 578 978	
PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ENSEIGNANTS DES ECOLES D'INFIRMIERS ET DE SAGES FEMMES (PHASE II)	10 000 000	-	10 000 000	
PROGRAMME DE SANTE MATERNELLE ET INFANTILE/SR	604 148 000	889 468 046	285 320 046	
PROGRAMME ORIO/EQUIPEMENT EN ENERGIE SOLAIRE DES POSTES DE SANTE RURAUX	75 000 000	85 000 000	10 000 000	
PROGRAMME SPECIAL TIVAOUANE / REH, EXTENSION ET RELEVEMENT DU PLATEAU MEDICAL DE STRUCTURES SANITAIRES	200 000 000	200 000 000	-	
PROJET D'INSTITUTIONNALISATION DU GENRE AU MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (MSAS)	-	75 000 000	75 000 000	

PROJET D'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE BLOCS OPERATOIRES, D'EQUIPEMENTS D'OPHTALMOLOGIES ET DE CARDIOLOGIES)	-	-	-	
PROJET D'AMELIORATION DE LA SANTE MATERNELLE DANS LA REGION DE LOUGA	380 690 803	450 000 000	69 309 197	
PROJET DE COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE/VOLET OFFRE DE SOINS	-	4 958 000 000	4 958 000 000	
PROJET DE LUTTE CONTRE LES MALADIES NON TRANSMISSIBLE	-	120 000 000	120 000 000	
PROJET DE LUTTE CONTRE LES MALADIES TROPICALES NEGLIGEE	-	120 000 000	120 000 000	
PROJET DE RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE DES MEDICAMENTS ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES (DPM)	-	-	-	
PROJET DE RENFORCEMENT DES SOINS DE SANTE MATERNELLE A TAMBACOUNDA ET A KEDOUGOU/JAPON	13 000 000	-	13 000 000	
PROJET D'EQUIPEMENT DE DIVERSES STRUCTURES DE SANTE	4 397 568 000	7 295 000 000	2 897 432 000	
PROJET D'EQUIPEMENT DES SERVICES D'ACCUEIL ET D'URGENCE	300 000 000	-	300 000 000	
PROJET READAPTATION A BASE COMMUNAUTAIRE HANDICAPES	13 000 000	10 952 294	2 047 706	
REFECTION ET MODERNISATION DU CENTRE TALIBOU DABO	94 514 575	-	94 514 575	
REHABILITATION DE 3 POSTES DE SANTE (DIAMAGUENE, THIAROYE SUR MER ET DISTRICT DE MBAO)	-	-	-	
REHABILITATION DE STRUCTURES SANITAIRES (SEDHIOU, BIGNONA, PODOR, TAMBA)	-	-	-	
REHABILITATION DES CENTRES DE SANTE DE KAFFRINE ET DE KOU-GHEUL	-	-	-	
REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE DE DAGANA	-	-	-	
REHABILITATION ET EQUIPEMENT DE LA MATERNITE DE L'HOPITAL LE DANTEC	151 035 472	-	151 035 472	
REHABILITATION ET EQUIPEMENT DE LA REGION MEDICALE DE DAKAR	27 727 286	-	27 727 286	

REHABILITATION ET EQUIPEMENT DES BRIGADES D'HYGIENES	85 450 000	-	85 450 000	
REHABILITATION ET EQUIPEMENT DES CENTRES DE SANTE DE GUE-DIAWAYE, DAKAR SUD, KHOMBOLE, KAFFRINE ET DE L'HOPITAL PSYCHIATRIQUE DE DJIMKORE	56 760 371	-	56 760 371	
REHABILITATION ET EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE DE DIOFFIOR	-	-	-	
REHABILITATION ET EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE DE GOUDIRY	13 121 350	-	13 121 350	
REHABILITATION ET EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE DE KASNACK	31 293 711	-	31 293 711	
REHABILITATION ET EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE DE VELINGARA	-	-	-	
REHABILITATION ET EQUIPEMENT DU SERVICE EDUCATIF POUR LA SANTE (SNEIPS)	25 603 417	-	25 603 417	
REHABILITATION ET EQUIPEMENTS DES NOUVEAUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	15 892 476	-	15 892 476	
RENFORCEMENT DE LA SANTE BUCCO DENTAIRE	-	-	-	
RENFORCEMENT DES MOYENS D'EVACUATION (VEDETTES, AMBUL)	2 487 000 888	2 000 000 000	487 000 888	
APPUI A LA MISE EN OEUVRE DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT SANITAIRE	196 000 000	154 454 790	41 545 210	
CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE L'HOPITAL DALLAL JAMM	-	-	-	
CONSTRUCTION, REHABILITATION ET EQUIPEMENT DES POSTES DE SANTE (DEC BCI)	700 000 000	1 000 000 000	300 000 000	
CONTREPARTIE SEN/027 - PROGRAMME DE SANTE DE BASE DANS LES REGIONS NORD DU SENEGAL	106 890 000	-	106 890 000	
PLAN STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LE SIDA	1 000 000 000	1 000 000 000	-	

PROGRAMME DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES MEDICAUX	25 000 000	-	25 000 000	
PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA NUTRITION	2 000 000 000	2 000 000 000	-	
PROJET D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LE PALUDISME	50 000 000	699 899 220	649 899 220	
PROJET DE FINANCEMENT DE LA SANTE ET DE LA NUTRITION	35 000 000	8 998 330	26 001 670	
PROJET DE MISE EN OEUVRE DU MECANISME DE FINANCEMENT GOUV A GOUV/USAID	259 606 760	939 905 240	680 298 480	
PROJET DE MISE EN OEUVRE DU PLAN CONJOINT DE MITIGATION DES RISQUES/ETAT/PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	419 060 563	414 989 200	4 071 363	
PROJET DE RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE DES MALADIES (REDISSE)	-	14 230 305	14 230 305	
PROJET DE RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE DES MEDICAMENTS ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES (DPM)	50 000 000	1 268 000	48 732 000	

-Tableau des echeanciers en AE et CP

Nature des dépenses	Année 2017(Execution)		2018 (LFI)		Besoins 2019		Variation (2019-2018)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Biens et services	7 536 603 545	7 536 603 545	8 712 584 733	8 712 584 733	8 973 752 679	8 973 752 679	261 167 946	261 167 946
Investissement réalisé par l'Etat	7 387 181 648	7 387 181 648	21 829 485 092	21 829 485 092	46 709 640 938	46 709 640 938	24 880 155 846	24 880 155 846
Transfert courant	9 633 066 000	9 633 066 000	10 459 348 500	10 459 348 500	10 236 965 000	10 236 965 000	222 383 500	222 383 500
Transfert en capital	1 661 542 898	1 661 542 898	5 887 000 888	5 887 000 888	8 240 000 000	8 240 000 000	2 352 999 112	2 352 999 112
Total	26 218 394 091	26 218 394 091	46 888 419 213	46 888 419 213	74 160 358 617	74 160 358 617	27 271 939 404	27 271 939 404



**PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE
DU PROGRAMME**

Service de santé de base

I. Présentation du programme

Le programme «Services de santé de base» regroupe sur le plan fonctionnel, l'ensemble des structures de soins dont les prestations correspondent à l'échelon 1 de la pyramide sanitaire (Cases de santé, postes de santé et centres de santé), mais également, des services et structures de santé dont le cœur de métier est la prévention primaire et les activités promotionnelles (Service National de l'hygiène, SNEIPS,...). A travers ce programme, le Ministère de la Santé et de l'Action sociale vise l'amélioration de la qualité de l'offre de services de santé et la prise en charge de la demande dans le cadre de la lutte contre les maladies. L'accent est mis sur les interventions à haut impact sur le contrôle des maladies qui contribuent le plus au fardeau de la morbidité et de la mortalité, et à la réduction de la productivité dans le pays, des principaux déterminants et causes de la santé de la reproduction et de la santé des enfants, et d'autres déterminants de la santé au niveau communautaire.

Ce programme comprend trois (03) actions que sont : (i) prévention/promotion, (ii) offre de soins, (iii) Disponibilité et accessibilité des médicaments et produits de santé.

Les objectifs poursuivis par ce programme sont : (i) Amener les populations à adopter des comportements favorables en matière de santé, (ii) Améliorer les soins en santé infantile, (iii) Assurer des prestations de services de santé maternels et néonataux de qualité, (iv) Assurer la PEC des maladies transmissibles et non transmissibles selon les directives nationales, (v) Améliorer la disponibilité des médicaments de qualité et autres produits de santé.

Les résultats retenus dans ce programme sont : (i) Les populations adoptent de meilleurs comportements en matière de prévention, (ii) la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent est améliorée (iii) une meilleure prise en charge des maladies transmissibles et non transmissibles est assurée la disponibilité des médicaments de qualité et autres produits de santé est améliorée



II. Présentation du cadre de performance du programme

Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	mode de calcul	Méthode de collecte	référence	Cibles 2019
Prévention/ promotion	Amener les populations à adopter des comportements favorables en matière de santé	Les populations adoptent de meilleurs comportements en matière de prévention	Taux d'utilisation des MILDA				85%
			Taux d'utilisation des préservatifs				
			Taux de prévalence de la consommation de tabac chez les plus de 15 ans				
Offre de soins	Améliorer les soins en santé infantile	La santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent est améliorée	Taux de couverture des Enfants Complètement Vaccinés	Nombre d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés/ nombre total d'enfants âgés de 0-11 mois	Dépouillement registre nourrisson sain, rapport PEV, Exploitation logiciel, DVD-MT, DHIS2	71%	80%
			Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans atteint de Malnutrition Aigue Sévère				
			Pourcentage d'enfants 6-59 mois supplémentés en vitamine A				90%

Assurer des prestations de services de santé maternels et néonataux de qualité	Taux d'achèvement en CPN	Nombre femmes enceintes ayant fait quatre CPN corrects/ Nombre de femmes enceintes ayant fait leur CPN1	Exploitation Enquête	53%	66%
	Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié	Nombre d'accouchements effectués par du personnel qualifié/ Nombre de grossesses attendues	Exploitation Enquête	65%	76%
	Taux de prévalence contraceptive	Nombre de femmes en union couvertes sous méthode contraceptive moderne/Total FAR	Exploitation fichiers PEV, Données d'enquête	ND	40,6%
	Proportion des adolescent(e)s/jeunes utilisent les services de santé sexuelle et de la reproduction	Nombre des adolescent(e)s/jeunes qui utilisent les services de santé sexuelle et de la reproduction/Total consultations	Dépouillement registre, rapports d'activité		

	Assurer la PEC des maladies transmissibles et non transmissibles selon les directives nationales	Une meilleure prise en charge des maladies transmissibles et non transmissibles est assurée	Taux de prévalence paludisme				0,75%
			Taux de détection de la Tuberculose				
			Taux de prévalence VIH/SIDA				
			Taux de prévalence diabète				
			Taux de prévalence Hypertension Artérielle				
			Taux de dépistage du cancer du col de l'utérus				
			Taux de dépistage du cancer du sein				
Disponibilité et accessibilité des médicaments et produits de santé	Améliorer la disponibilité des médicaments de qualité et autres produits de santé	la disponibilité des médicaments de qualité et autres produits de santé est améliorée	Durée moyenne de rupture de stock	Nombre de jours de rupture des médicaments essentiels/ nombre de jour de la période	Exploitation Fiche de stock, registre de distribution de ME et vaccins		9 jrs

Dans le souci d'atteindre les résultats attendus à travers les interventions sur le contrôle des maladies contribuant le plus au fardeau de la morbidité et de la mortalité, des cibles ont été fixées sur un certain nombre d'indicateurs.

C'est ainsi que pour le MILDA, il est attendu un taux d'utilisation de 85% en 2019 et s'agissant du taux de couverture des enfants complètement vaccinés un passage de 71% à 80%.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la politique de santé à travers le programme services de santé de bases est adossée sur des objectifs tels que :

Amener de 53% à 66% le taux de couverture adéquate en consultation prénatale

La santé de la mère et de l'enfant est un sacerdoce pour le MSAS qui, malgré les efforts hardis et des résultats encourageants de ces dernières années affiche un taux de couverture adéquate en CPN de 53%. C'est pourquoi un taux de couverture adéquate en consultation prénatale de 66% est visé. L'atteinte de cet objectif reste possible avec des moyens financiers conséquents.

Amener de 65 à 76% des accouchements par du personnel qualifié

L'accouchement par un personnel qualifié est indiqué pour préserver la santé et la survie de l'enfant et de la mère. Actuellement le pourcentage de femmes accouchées par des prestataires professionnels est à 65% ; l'objectif est de porter ce taux à 76%.

Atteindre au moins 90% d'enfants 0-11 mois complètement vaccinés

La vaccination des enfants de 0-11 mois est un programme préventif phare du MSAS, à travers le Programme Elargi de Vaccination qui ambitionne d'atteindre un taux de couverture vaccinale de 90% dans l'ensemble du pays, aussi bien en milieu urbain qu'en zone rural.

Amener le taux de prévalence contraceptive à 40,6%

L'augmentation de la prévalence contraceptive des femmes en union est une des priorités du MSAS qui vise à atteindre le taux 40,6%. C'est à travers ce taux que l'indicateur sur la maîtrise de la fécondité et le bien-être des femmes est appréhendé.

Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles

Le Sénégal s'est évertué à faire baisser la morbidité et la mortalité liées aux maladies non transmissibles avec des résultats certes encourageants. Pour certaines maladies transmissibles telles que le VIH/SIDA, le paludisme qui est en phase de pré-élimination dans le pays, les objectifs d'ici à 2019 est de couvrir totalement la prise en charge de ces deux maladies. Par contre, des efforts supplémentaires sont requis pour d'autres maladies, notamment la tuberculose et les maladies tropicales négligées pour lesquelles il y a une résurgence de nouveaux cas.

Assurer un taux de disponibilité moyen des produits de santé traceurs supérieur à 90% à l'horizon 2021 à l'instar des pays membres de l'ACAME*

La disponibilité en quantité suffisante des médicaments essentiels et la réduction au minimum des ruptures de stocks sont importantes pour répondre aux besoins des malades. L'objectif ici, est d'atteindre les taux de disponibilité moyens des produits de santé traceurs suivants (sur l'ensemble du pays) : $\geq 87\%$ (2019) ; $\geq 89\%$ (2020) ; plus de 90% (2021).

ACAME* : ASSOCIATION AFRICAINE DES CENTRALES D'ACHATS DE MEDICAMENTS ESSENTIELS

III. Présentation des crédits du programme

3.1. Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Action	Biens et services	Investissement réalisé par l'Etat	Transfert courant	Transfert en capital	Total général
P2.1 : Prévention / Promotion	541 643 000	138 704 000	3 177 000 000	300 000 000	4 157 347 000
P2.2 : offre de soins	1 379 108 005				1 379 108 005
P2.3 : Médicaments et autres produits de santé	30 000 000		113 194 000		143 194 000
Total	1 950 751 005	138 704 000	3 290 194 000	300 000 000	5 679 649 005

3.2. Evolution des crédits du programme

Nature des dépenses	2017 (EXECUTION)	2018 (LFI)	Besoins 2020	Variation (2019-2018)
Biens et services	1 590 834 566	1 950 751 005	1 910 568 798	40 182 207
Investissement réalisé par l'Etat	50 000 000	138 704 000	7 353 741 000	7 215 037 000
Transfert courant	3 290 194 000	3 290 194 000	3 290 194 000	-
Transfert en capital	300 000 000	300 000 000	300 000 000	-
Total	5 231 028 566	5 679 649 005	12 854 503 798	7 174 854 793

c. Dépenses de biens et services et transferts courants

Articles	2 018	2 019	variations	Justifications
Biens et services	1 950 751 005	1 910 568 798	40 182 207	
Transfert courant	3 290 194 000	3 290 194 000	-	
Transfert en capital	300 000 000	300 000 000	-	
Total	5 540 945 005	5 500 762 798	40 182 207	-

d. Dépenses d'investissement

Tableau de budgétisation des projets

Projets	Montants		variations	Justifications
	2018	2019		
CONSTRUCTION, REHABILITATION ET EQUIPEMENT DES BRIGADES D'HYGIENE	-	5 923 720 000	5 923 720 000	
CONTRÔLE DES VECTEURS ET NUISIBLES EN SANTE	-	294 500 000	294 500 000	
EQUIPEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX POUR LA LOGISTIQUE DE GESTION DE LA CHAINE DU FROID DES VACCINS	-	10 000 000	10 000 000	
PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION	3 263 287 000	3 259 210 560	4 076 440	
PROJET D'APPUI AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION/OPTIMISATION DE LA LOGISTIQUE	438 704 000	395 000 000	43 704 000	
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES D'INTERVENTION DU SNH	-	1 030 521 000	1 030 521 000	

Tableau des échéanciers AE associées aux CP

Nature des dépenses	Année 2017(Execution)		2018 (LFI)		Besoins 2019		Variation (2019-2018)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Biens et services	1 590 834 566	1 590 834 566	1 950 751 005	1 950 751 005	1 910 568 798	1 910 568 798	40 182 207	40 182 207
Investissement réalisé par l'Etat	50 000 000	50 000 000	138 704 000	138 704 000	7 353 741 000	7 353 741 000	7 215 037 000	7 215 037 000
Transfert courant	3 290 194 000	3 290 194 000	3 290 194 000	3 290 194 000	3 290 194 000	3 290 194 000	-	-
Transfert en capital	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	-	-
Total	5 231 028 566	5 231 028 566	5 679 649 005	5 679 649 005	12 854 503 798	12 854 503 798	7 174 854 793	7 174 854 793



**PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE
DU PROGRAMME**

Service de santé référence

I. Présentation du programme

Le programme « Services de santé de référence » vise à assurer la prise en charge des populations en soins de qualité à travers les Etablissements Publics de Santé (EPS) et les centres de traitements spécialisés et de recherche ».

Il comprend deux actions que sont :

- Prestations de soins de qualité
- Gestion administrative et financière

Le programme a comme objectifs :

- Assurer la disponibilité en personnel qualifié ;
- Assurer la sécurité et la qualité des soins ;
- Assurer la prise en charge correcte des urgences ;
- Assurer la disponibilité des médicaments et produits essentiels de qualité ;
- Renforcer la gouvernance hospitalière ;
- Assurer la maintenance des équipements et des infrastructures ;



II. Présentation du cadre de performance du programme

Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	mode de calcul	Méthode de collecte	référence	Cibles 2019
Prestations de soins de qualité	Assurer la disponibilité en personnel qualifié	La disponibilité d'un personnel qualifié dans les EPS est assurée	Pourcentage de personnel qualifié disponible dans les structures en référence à la carte sanitaire				
	Assurer la sécurité et la qualité des soins	La sécurité et la qualité des soins est assurée	Proportion de services appliquant la démarche qualité				
	Assurer la PEC correcte des urgences	La prise en charge correcte des urgences est assurée	Proportion de malades PEC aux urgences dans les délais Proportion de malades évacués				
	Assurer la gestion des médicaments et autres produits de santé	Une meilleure gestion des médicaments est assurée dans tous les EPS	Taux de disponibilité des médicaments et autres produits de santé				
Gestion administrative et financière	Renforcer la gouvernance hospitalière	La gouvernance hospitalière est renforcée	Taux de fonctionnalité des organes statutaires de l'EPS				
	Assurer la maintenance des équipements et des infrastructures	La maintenance des équipements et des infrastructures est renforcée dans tous les EPS	Taux de promptitude des outils de planification et des rapports des EPS				

III. Présentation des crédits du programme

3.1- Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Action	Biens et services	Investissement réalisé par l'Etat	Transfert courant	Transfert en capital	Total général
P3.1 : Prestation de soins de qualité	102 892 000	85 454 960	18 620 984 000	-	18 809 330 960
P3.2 : Gestion administrative et financière			1 125 000 000	800 000 000	1 925 000 000
Total	102 892 000	85 454 960	19 745 984 000	800 000 000	20 734 330 960

3.2 Evolution des crédits du programme

Nature des dépenses	2017 (EXECUTION)	2018 (LFI)	Besoins 2020	Variation (2019-2018)
Biens et services	14 108 738	102 892 000	14 108 738	88 783 262
Investissement réalisé par l'Etat	55 042 031	85 454 960	-	85 454 960
Transfert courant	15 195 754 000	19 745 984 000	15 645 754 000	4 100 230 000
Transfert en capital	725 000 000	800 000 000	725 000 000	75 000 000
Total	15 989 904 769	20 734 330 960	16 384 862 738	4 349 468 222

3.3 Justification des dépenses par nature

e. Dépenses de biens et services et transferts courants

Articles	2 018	2 019	Variations	Justifications
Biens et services	102 892 000	14 108 738	88 783 262	
Transfert courant	19 745 984 000	15 645 754 000	4 100 230 000	
Transfert en capital	800 000 000	725 000 000	75 000 000	
Total	20 648 876 000	16 384 862 738	4 264 013 262	-

f. Dépenses d'investissement

Tableau de budgétisation des projets

Projets	Montants		Variations	Justifications
	2018	2019		
APPUI A LA DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	85 454 960	-	85 454 960	
APPUI AUX ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE / CONTRAT DE PERFORMANCE/PHASE II (ZIGUINCHOR, KAOLACK, THIAROYE, DIORBEL, DANTEC)	1 000 000 000	174 950 000	825 050 000	
APPUI AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE / CONTRAT DE PERFORMANCE (SAINT-LOUIS, TOUBA, THIES, FANN ET ALBERT ROYER)	300 000 000	25 000 000	275 000 000	
APPUI AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE /CONTRAT DE PERFORMANCE TAMBACOUNDA, CNTS, SAMU, HOGGY	1 200 000 000	-	1 200 000 000	
APPUI AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE/CONTRAT DE PERFORMANCE (LOUGA, OUROSSOGUI, CNAO)	1 000 000 000	175 000 000	825 000 000	
APPUI AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE/CONTRAT DE PERFORMANCE(KOLDA, NDIOUM, PIKINE, ABASS NDAO)	1 200 000 000	225 000 000	975 000 000	
ARRIÈRES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ	1 001 141 000	1 001 141 000	-	
REHABILITATION ET EQUIPEMENT DE L'HOPITAL DE ZIGUINCHOR	-	-	-	
APPUI AU PROGRAMME SIDA	600 000 000	600 000 000	-	
PROJET D'APPUI AU CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE	100 000 000	50 000 000	50 000 000	
PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SERVICE D'ASSISTANCE MEDICALE D'URGENCE (SAMU)	100 000 000	75 000 000	25 000 000	

Tableau des échéanciers AE associées aux CP

Nature des dépenses	Année 2017 (Exécution)		2018 (LFI)		Besoins 2019		Variation (2019-2018)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Biens et services	14 108 738	14 108 738	102 892 000	102 892 000	14 108 738	14 108 738	88 783 262	88 783 262
Investissement réalisé par l'Etat	55 042 031	55 042 031	85 454 960	85 454 960	-	-	85 454 960	85 454 960
Transfert courant	15 195 754 000	15 195 754 000	19 745 984 000	19 745 984 000	15 645 754 000	15 645 754 000	4 100 230 000	4 100 230 000
Transfert en capital	725 000 000	725 000 000	800 000 000	800 000 000	725 000 000	725 000 000	75 000 000	75 000 000
Total	15 989 904 769	15 989 904 769	20 734 330 960	20 734 330 960	16 384 862 738	16 384 862 738	4 349 468 222	4 349 468 222

3.4 Présentation des structures autonomes rattachées

STUCTURES AUTONOMES	2 019
HOP DE NDIUM	236 244 000
HOP GENERAL DE THIES	350 844 000
HOP LE DANTEC	1 821 787 000
HOP REG DE DIOURBEL	293 562 000
HOP REG DE KOLDA	375 071 000
HOP REG DE LOUGA	270 178 000
HOP REG DE TAMBA	375 544 000
HOP REG DE ZIGUINCHOR	346 946 000
HOP. ABBAS NDAO	700 000 000
HÔPITAL DAKAR SUD IHS	80 596 000
HOPITAL DALAL DIAM	500 000 000
HÔPITAL DE DIAMNIADIO	147 707 000
HÔPITAL DE KAFFRINE	90 203 000
HÔPITAL DE LA PAIX DE ZIGUINCHOR	250 000 000
HÔPITAL DE LINGUÈRE	92 962 000
HÔPITAL DE MBOUR	88 476 000
HOPITAL DE OUROSSOGUI	283 958 000
HOPITAL DE PIKINE	309 674 000
HÔPITAL DE RICHARD TOLL	93 193 000
HÔPITAL DE SÉDHIU	91 967 000
HÔPITAL DE TIVAOUANE	89 014 000
HOPITAL DE ZIGUINCHOR	-
HOPITAL GÉNÉRAL GRAND YOFF	1 413 390 000
HOPITAL MATLABOUL FAWZAINI . TOUBA	460 000 000
HÔPITAL NDAMATOU DE TOUBA	82 371 000
HOPITAL PSYCHIAT THIAROYE	361 095 000
HOPITAL REG DE KAOLACK	311 483 000
HOPITAL REG DE SAINT LOUIS	322 862 000
HÔPITAL RÉGIONAL DE MATAM	250 000 000
HÔPITAL YOUSOU MBARGANE DE RUFISQUE	86 004 000



**PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE
DU PROGRAMME**

Protection sociale

I. Présentation du programme

Le Programme « Protection sociale » contribue à assurer un accès à des soins de santé de qualité aux indigents et groupes vulnérables et à des facteurs de production pour un développement harmonieux et équitable. A ce titre, le programme vise spécifiquement à : (i) renforcer l'assistance sociale aux IGV ; (ii) assurer l'accès des indigents et groupes vulnérables aux ressources et facteurs de production et (iii) étendre la couverture du risque maladie de base.

Ce Programme comprend quatre (3) actions que sont : assistance sociale aux indigents et groupes vulnérables ; accès des groupes vulnérables aux ressources et aux facteurs de production et développement de l'assurance maladie à base communautaire.

Les axes d'intervention portent essentiellement sur :

- Le ciblage des indigents et groupes vulnérables pour leur autonomisation en facteur de production ;
- Le ciblage des bénéficiaires du régime d'assistance médicale pour éviter la consommation de ressources par des cibles non éligibles ;
- L'ajustement de l'offre à une demande croissante résultant de l'amélioration de la couverture médicale ;
- Le développement de l'assurance maladie à travers les mutuelles de santé communautaires

Les résultats visés par ce programme seront mesurés à travers les principaux indicateurs de performance ci-après :

- Proportion de services effectifs offerts par la CEC ;
- Pourcentage de personnes handicapées disposant de la CEC ;
- Taux de satisfaction des demandes de prise en charge médicale des soins coûteux des personnes vulnérables ;
- Taux de satisfaction des demandes de financement des projets économiques ;
- Taux de pénétration des mutuelles de santé ;
- Pourcentage de bénéficiaires du Programme national de bourse de sécurité familiale (PNBSF) administrativement enrôlés dans les mutuelles de santé ;
- Pourcentage des détenteurs de la Carte d'Egalité des Chances (CEC) administrativement enrôlés dans les mutuelles de santé ;
- Nombre de cas d'enfants malades de moins de 5 ans ayant bénéficié de l'initiative de gratuité des soins de santé dans le cadre de la CMU ;
- Nombre de cas d'enfants de moins de 5 ans vaccinés ayant bénéficié de l'initiative de gratuité dans le cadre de la CMU ;
- Nombre de femmes ayant bénéficié de l'initiative de gratuité de la césarienne dans le cadre de la CMU ;
- Nombre de cas de personnes âgées de 60 ans et plus ayant bénéficié du plan sésame ;
- Nombre de bénéficiaires de la gratuité de la dialyse dans les structures publiques de santé dans le cadre de la CMU.

II. Présentation du cadre de performance du programme

Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence	Cibles 2019
Assistance sociale aux indigents et groupes vulnérables	Renforcer l'assistance sociale aux indigents et groupes vulnérables	L'assistance sociale aux indigents et groupes vulnérables est renforcée	Pourcentage d'indigents et groupes vulnérables (IGV) ayant bénéficié d'une assistance				56%
Accès des groupes vulnérables aux ressources et aux facteurs de production	Assurer l'accès des indigents groupe vulnérables aux ressources et facteurs de production	L'accès des indigents et groupes vulnérables aux facteurs de productions est assuré	proportion d'indigents groupe vulnérables bénéficiaires d'activités génératrices de revenus et de formations professionnelles				
Développement de l'assurance maladie à base communautaire	Amener la couverture du risque maladie à au moins 45% de la population du Sénégal à travers les mutuelles de santé communautaires d'ici 2021	Au moins 45% de la population du Sénégal bénéficient d'une couverture du risque maladie à travers les mutuelles de santé communautaires d'ici 2021	Taux de couverture de la population du Sénégal par les mutuelles de santé			19%	
		Au moins 80% de la population cible des mutuelles de santé du Sénégal bénéficient d'une couverture du risque maladie à travers les organisations mutualistes d'ici 2021	Taux de pénétration des Mutuelles de santé			42,40%	50%
		Au moins 95% des bénéficiaires du Programme national de bourse de sécurité familiale (PNBSF) bénéficient d'une couverture du risque maladie à travers les mutuelles de santé	Pourcentage de bénéficiaires du Programme national de bourse de sécurité familiale (PNBSF) enrôlés dans les mutuelles de santé			89,50%	95%
		Au moins 95% des titulaires de la carte d'égalité des chances bénéficient d'une couverture du risque maladie à travers les mutuelles de santé	Pourcentage des détenteurs de la Carte d'Egalité des Chances enrôlés dans les mutuelles de santé			100%	95%

Actions	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence	Cibles 2019
Prise en charge médicale des indigents et groupes vulnérables	Relever à travers le renforcement des initiatives de gratuité existantes la couverture des soins de santé de toutes les personnes ciblées	Tous les enfants de moins de cinq (5) ans ayant recours aux structures de santé sont pris en charge gratuitement dans le cadre de la CMU	Nombre de cas d'enfants de moins de 5 ans ayant bénéficié de l'initiative de gratuité des soins de santé dans le cadre de la CMU	Décompte	Comptage	4 695 827	2 635 509
		Les cas de césarienne sont gratuitement pris en charge dans le cadre de la CMU	Nombre de femmes ayant bénéficié de l'initiative de gratuité de la césarienne dans le cadre de la CMU	Décompte	Comptage	19 809	16 809
		Les personnes âgées de 60 ans et plus sont gratuitement prises en charge dans le cadre de la CMU	Nombre de cas de personnes âgées de 60 ans et plus ayant bénéficié du plan sésame	Décompte	Comptage	145 995	145 995
		Les cas d'insuffisance rénale sont gratuitement pris en charge dans le cadre de la CMU	Nombre de bénéficiaires de la gratuité de la dialyse dans les structures de santé (publiques et privées) dans le cadre de la CMU	Décompte	Comptage	625	625

III. Présentation des crédits du programme

3.1. Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Action	Biens et services	Investissement réalisé par l'Etat	Transfert courant	Transfert en capital	Total général
P4.1 : Assistance sociale aux indigents et groupes vulnérables	87 270 000	1 107 850 000	109 275 000	600 000 000	1 904 395 000
P4.2 : Accès des groupes vulnérables aux ressources et aux facteurs de production	317 897 264				317 897 264
P4.3 : Développement de l'assurance maladie à base communautaire			18 617 627 344		18 617 627 344
P4.4 : Prise en charge médicale des soins pour les indigents et groupes vulnérables	17 203 000		66 860 861 901	-	66 878 064 901
Total	422 370 264	1 107 850 000	85 587 764 245	600 000 000	87 717 984 509

3.2 Evolution des crédits du programme

Nature des dépenses	2017 (EXECUTION)	2018 (LFI)	Besoins 2020	Variation (2019-2018)
Biens et services	385 580 813	422 370 264	458 794 877	36 424 613
Investissement réalisé par l'Etat	400 691 591	1 107 850 000	981 691 591	126 158 409
Transfert courant	11 072 281 000	85 587 764 245	64 836 794 390	20 750 969 855
Transfert en capital	712 900 000	600 000 000	1 192 900 000	592 900 000
Total	12 571 453 404	87 717 984 509	67 470 180 858	20 247 803 651

3.3 Justification des dépenses par nature

g. Dépenses de biens et services et transferts courants

Articles	2 018	2 019	variations	Justifications
Biens et services	422 370 264	458 794 877	36 424 613	
Transfert courant	85 587 764 245	64 836 794 390	20 750 969 855	
Transfert en capital	600 000 000	1 192 900 000	592 900 000	
Total	86 610 134 509	66 488 489 267	20 121 645 242	-

h. Dépenses d'investissement

Tableau de budgétisation des projets

Projets	Montants		variations	justifications
	2018	2019		
APPUI A LA PROMOTION DES AINES	158 000 000	212 147 750	54 147 750	
AUTONOMISATION DES FAMILLES DANS LES VILLAGES DE RECLASSEMENT SOCIAL	185 000 000	243 758 095	58 758 095	
EQUIPEMENT DES CENTRES DE REINSERTION SOCIALE DE KAOLACK ET DAROU MOUSTY	-	-	-	
PROJET DE COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE/VOLET OFFRE DE SOINS	700 000 000	688 837 800	11 162 200	
PROJET DE PREVENTION DE L'USAGE DE DROGUES ET DE PRISE EN CHARGE SOCIO SANITAIRE DES DEPENDANTS AU SENEGAL	-	833 982 000	833 982 000	
PROJET DE PRODUCTION DES CARTES D'EGALITE DES CHANCES	125 000 000	92 542 346	32 457 654	
PROJET D'EXTENSION ET DE MISE A NIVEAU DES SERVICES DECONCENTRES DE LA DGAS	130 000 000	-	130 000 000	
PROJET READAPTATION A BASE COMMUNAUTAIRE HANDICAPES	409 850 000	457 305 600	47 455 600	
CONSTRUCTION DU SIÈGE DE L'AGENCE CMU	-	480 000 000	480 000 000	

Tableau des échéanciers AE associées aux CP

Nature des dépenses	Année 2017 (Execution)		2018 (LFI)		Besoins 2019		Variation (2019-2018)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Biens et services	385 580 813	385 580 813	422 370 264	422 370 264	458 794 877	458 794 877	36 424 613	36 424 613
Investissement réalisé par l'Etat	400 691 591	400 691 591	1 107 850 000	1 107 850 000	981 691 591	981 691 591	126 158 409	126 158 409
Transfert courant	11 072 281 000	11 072 281 000	85 587 764 245	85 587 764 245	64 836 794 390	64 836 794 390	20 750 969 855	20 750 969 855
Transfert en capital	712 900 000	712 900 000	600 000 000	600 000 000	1 192 900 000	1 192 900 000	592 900 000	592 900 000
Total	12 571 453 404	12 571 453 404	87 717 984 509	87 717 984 509	67 470 180 858	67 470 180 858	20 247 803 651	20 247 803 651

3.4 Présentation des structures autonomes rattachées

Par opérateur

STRUCTURES AUTONOMES	2 019
Agence de la Couverture médicale Universelle	19 337 360 899





**MINISTERE DE LA SANTE
ET DE L'ACTION SOCIALE**

**Direction de la Planification,
de Recherche et des Statistiques**